



Changer de pays avec un casier judiciaire sur le dos

Par **yannhc_old**, le **11/10/2007** à **15:53**

Madame, monsieur... Bonjour. J'aurai une question simple mais qui pour moi me pose problème, en effet il y a maintenant environ 10 mois je me suis fait arrêté par la gendarmerie possession de marijuana, après analyse de mon sang il a été constaté que j'avais fumé avant de prendre le volant (je regrette d'avoir fait ça, et maintenant je ne fume plus de "pétard") Par la suite je me suis fait convoquer au tribunal et j'ai été condamné à 1 mois de sursis, 500 euros d'amende et annulation du permis de conduire (6 points en moins mais comme j'étais jeune conducteur, plus aucun point). Donc maintenant je suis en possession d'un casier judiciaire, mais le problème est que dans 2 ans, à la fin de mes études, j'ai promis à ma copine, qui vient de partir vivre chez son beau père, en Hollande, pour toujours, de la rejoindre..... :(Donc plus précisément je souhaiterais vous demander si mon passé risque de gêner mon rêve avec la femme que j'ai choisie???? Je vous remercie d'avance et vous souhaite une agréable fin de semaine... Mes salutations les plus distinguées: à part la suppression de mon permis de conduire je n'ai commis aucun autre délit!!!

Par **Adam Kadamon**, le **16/10/2007** à **01:22**

Bonjour, Je sais que pour vivre et travailler plus de trois mois aux Pays-Bas, vous devez être inscrit à l'IND, le Service néerlandais d'Immigration et de Naturalisation. Le dossier nécessite de produire des pièces administratives dont j'ignore la nature. Cependant je sais que l'IND oppose parfois des refus concernant le casier judiciaire, notamment en matière de crime. J'ignore la politique liée aux délits... surtout pour des faits qui ne sont pas punissables chez eux... Pour plus de renseignements contactez l'IND (anglophobe s'abstenir). Cliquez [ICI](#)

.nrn Cordialement.